

Avis à l'industrie - L'Outil d'étiquetage de l'industrie en ligne favorise la conformité des étiquettes à l'échelle du secteur de l'alimentation

Accès en temps réel aux dernières exigences fédérales en matière d'étiquetage

Le 18 mars 2015 – Ottawa (Ontario) – Agence canadienne d'inspection des aliments

Dans une optique d'amélioration continue, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) cherche sans cesse des moyens d'assurer le respect des exigences fédérales par l'industrie. Conformément à cet objectif, elle a mis en place l'Outil d'étiquetage de l'industrie en ligne en 2014 et a tenu des séances d'information à l'intention de groupes sectoriels afin de les aider à se familiariser avec cette ressource.

L'Outil d'étiquetage de l'industrie fournit une orientation claire sur les règles fédérales en matière d'étiquetage qui s'appliquent à l'échelle du secteur de l'alimentation ainsi qu'une liste d'autoévaluation afin d'aider l'industrie à se conformer aux exigences fédérales sur l'étiquetage des aliments. L'outil est mis à jour régulièrement au moyen des derniers renseignements, et les utilisateurs peuvent s'inscrire pour recevoir des mises à jour par courriel afin d'en apprendre plus sur les changements à mesure que ceux-ci sont apportés.

En raison de la mise en place de cet outil, l'ACIA n'offrira plus de services d'examen volontaire des étiquettes d'aliments avant la mise en marché à compter du 1^{er} avril 2015. Bien qu'il ne soit pas obligatoire en vertu de la réglementation fédérale, ce service d'examen a été offert à l'industrie sur demande. À l'avenir, les intervenants de l'industrie pourront vérifier les exigences en matière d'étiquetage qui les concernent au moyen de l'Outil d'étiquetage de l'industrie en ligne et transmettre leurs questions de suivi aux [bureaux locaux de l'ACIA](#).

Ce changement n'a aucune incidence sur la salubrité des aliments ou sur la protection des consommateurs. L'ACIA continuera de vérifier la conformité des étiquettes grâce à des activités courantes, notamment les enquêtes relatives aux plaintes, les inspections des installations, les inspections dans les commerces de détail et les analyses en laboratoire.

Source : <http://www.inspection.gc.ca/18/03/2015>